

CONFLITS FONCIERS ET GESTION DES PLANS D'EAU IVOIRIENS : CAS DE LA LAGUNE OUEST ÉBRIÉ

Aboya Narcisse, Enseignant-Chercheur, Docteur

Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan,
Département De Géographie, Côte d'Ivoire

Abstract

Conflicts between different actors operators in the water bodies of the Ivory Coast, including, the lagoon Ébrié have been registered. This paper seeks to know the usage conflicts existing on the Western part of the lagoon Ébrié, lined essentially adjoukrou, near Dabou. Apart from the village of Layo, where we meet a few foreigners who practice fishing, the waters of this region of the country are owned and operated by the aboriginal people. This has the consequence, the recording of very little conflict. Notwithstanding, new forms of fishing techniques, such as the acadja, are a source of dissension between traditional fishermen and acadjaculteurs in the villages of Kpass and Mopoyème. The scope of this article is drawn to the attention of the state authorities and administrative these conflicts "minor" in this part of the country, in order to prevent them. And, for the scientific community to fill a gap on this issue, which too often is known that by the voice of the mass-media.

Keywords: Ébrié lagoon, land disputes, management, plan of water

Résumé

Des conflits entre différents acteurs exploitants les plans d'eau de Côte d'Ivoire, notamment la lagune Ébrié ont été enregistrés. Le présent papier a pour but de connaître les conflits d'usage existants sur la partie Ouest de la lagune Ébrié, bordée essentiellement des adjoukrou, près de Dabou. Mise à part le village de Layo, où l'on rencontre quelques étrangers qui pratiquent la pêche, les eaux de cette région du pays sont exploitées par les autochtones. Ce qui a pour conséquence, l'enregistrement de très peu de conflits. Nonobstant, de nouvelles formes de techniques de pêche, comme l'acadja, sont source de dissension entre pêcheurs traditionnels et les acadjaculteurs dans les villages de Kpass et Mopoyème. La portée de cet article est d'attirer l'attention des autorités étatiques et administratives sur

ces conflits "*mineurs*" dans cette partie du pays, afin de les prévenir. Et, pour la communauté scientifique de combler un vide sur cette question, qui, trop souvent est connue que par la voix des mass-médias.

Mots clés: Lagune ébrié, conflits fonciers, gestion, plan d'eau

Introduction

A l'origine de la crise que la Côte d'Ivoire a connue depuis 2002, on compte parmi les éléments déclencheurs le motif du foncier, en termes de conflit économique. Cet aspect de compétition d'accès au foncier fait "très souvent" occulter d'autres formes de compétition à la ressource sur les plans d'eau et les cours d'eau du pays. Or, il existe des conflits liés à l'exploitation, par les acteurs, sur les plans d'eau ivoirienne.

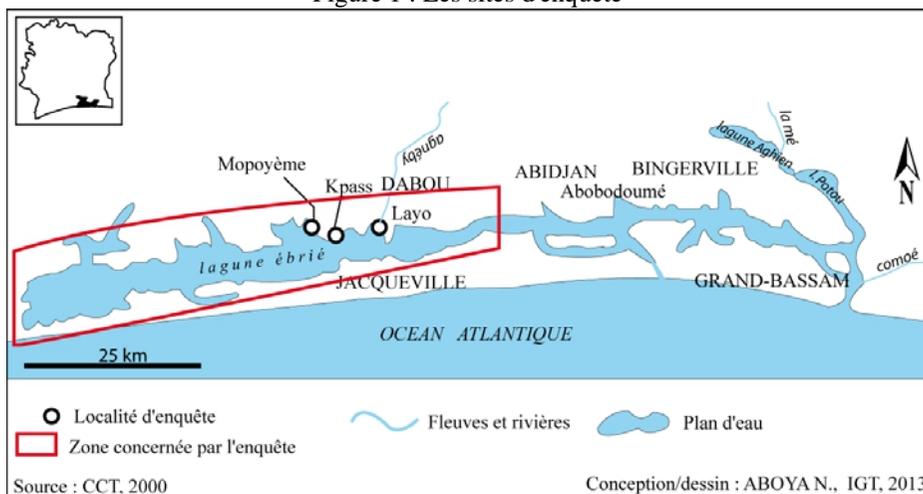
La présente étude a pour vocation de faire connaître les conflits existants sur la lagune Ébrié. Elle pose le problème du partage équitable par tous les acteurs de ce plan d'eau. Les questions attachées à ce problème sont multiples : - Comment est gérée la lagune Ébrié ? - Comment se fait l'exploitation ? - Qui sont les acteurs ? - Comment sont réglés les conflits existants sur la lagune ?

Matériel et méthode

Présentation des sites d'enquête

L'espace de l'étude (figure 1) concerne la bande lagunaire ouest de la lagune Ébrié, dans le département de Dabou à travers les villages de Layo, de Mopoyeme et de Kpass.

Figure 1 : Les sites d'enquête



La partie Est de cette lagune fait l'objet d'étude par un autre chercheur sur la même problématique des conflits liés à l'exploitation des

plans d'eau de Côte d'Ivoire. Celle qui nous intéresse s'étend sur toute la Sous-préfecture de Dabou. Les localités d'enquête proprement dites sont trois villages : Mopoyème et Kpass d'une part, qui ont la caractéristique commune de développer une nouvelle forme de technique de pêche. D'autre part, le village de Layo qui abrite un centre de recherche et d'expérimentation aquatique de l'Etat.

La lagune Ébrié se situe dans l'extrême Sud de la Côte d'Ivoire. Elle baigne les principales villes, telles que : Abidjan, Grand-Bassam et Bingerville à l'Est puis celles de Dabou et de Jacquerville à l'Ouest.

La lagune Ébrié est située parallèlement à l'équateur, à 5°20' de latitude Nord. Couvrant une superficie de 566 km², elle s'étire sur 140 km de long entre 3°40' et 4°50' de longitude Ouest. Sa largeur n'excède pas 7 km et son volume d'eau moyen est estimé à environ 2,7.10 m³ pour une profondeur moyenne de 4,8 m (Varlet, 1978). La lagune Ébrié se situe dans la région d'Abidjan. Elle se compose d'un bassin central (occupé par le port d'Abidjan), d'un chenal central Est et d'un chenal central Ouest. Elle présente également de nombreuses baies et chenaux de faibles profondeurs (entre 4 et 6 m environ) débouchant parfois sur des fosses de 20 m de profondeur.

Méthode de collecte de données

Une enquête de terrain dans les trois villages (Mopoyème, Kpass et Layo) a été réalisée. Elle s'est effectuée auprès des principaux acteurs intervenants sur l'espace lagunaire. La première catégorie de personnes à enquêter a été les autorités villageoises dépositaires des us et coutumes. Elles règlementent puis organisent toutes les activités, la vie au sein de leur communauté. C'est auprès d'elles que nous avons obtenus les informations sur le mode de gestion de la lagune, la subdivision de la lagune, les conditions d'accès des étrangers et le mode de règlement des conflits.

Après la chefferie traditionnelle, les pêcheurs ont été interrogés sur leurs activités, les espaces qu'ils occupent en lagune, les interactions avec les autres occupants de la lagune Ébrié. Les pêcheurs enquêtés sont ceux des villages de Mopoyème et Kpass.

Les rapports entre le personnel du CRO basé dans le village de Layo, avec les pêcheurs et les villageois de cette communauté étaient également au centre de nos préoccupations.

Au moyen d'un questionnaire que nous avons pré-établi, 10 personnes dans l'espace des trois villages ont été interrogées. Toutes les informations obtenues ont été l'objet d'un dépouillement qui tient lieu traitement de données.

Traitement des données

Plusieurs techniques ont été utilisées pour le traitement de l'information et des données recueillies.

- La confection des tableaux et graphiques

A partir des statistiques issues des interviews réalisées auprès de la station du CRO à Layo, de la chefferie et des pêcheurs des trois villages, les données ont été regroupées en centres d'intérêt : zone d'occupation par activité sur la lagune, typologie des conflits... Quant aux unités d'observation constituées de la lagune, des techniques de pêche du centre expérimental du CRO, elles sont placées sous forme de tableaux ou graphiques dans le texte.

- La réalisation des cartes

Le développement de l'informatique et son corollaire, la floraison de logiciels de dessin (Adobe Illustrator), de cartographie (MapInfo et ArcView) et de gestion des données (Analyse en Composante Principale et Analyse Factorielle des correspondances) favorisent l'exploitation multiforme des données utilisées dans le cadre de cette étude. Les cartes que nous avons réalisées n'ont été possibles que grâce à nos propres moyens et compétences.

- La transcription des données

Pour la récupération des textes au format JPEG sur une figure combinée de photos et des mots, nous avons exploité le logiciel ABBY FineReader. Ce logiciel a la capacité de convertir un fichier scanné en un texte modifiable.

- Les systèmes de représentation

Nous avons utilisé trois systèmes de représentation cartographique :

- le système par symbole afin d'identifier et de localiser les localités enquêtées,
- le système par plage pour hiérarchiser les aires d'influence, les phénomènes spatiaux,

Résultats

De la gestion à l'exploitation de la lagune Ébrié

Selon l'article 37 du code de l'environnement ivoirien, « *les cours d'eau, les lagunes, les lacs naturels, les nappes phréatiques, les sources, les bassins versants et les zones maritimes sont du domaine public* ». Dans la pratique sur le terrain, ce sont les riverains qui ont l'effectivité de la gestion quotidienne des cours et plan d'eau.

Dans la partie ouest de la lagune Ébrié, on rencontre le peuple Adjoukrou, implanté dans la zone de Dabou, à une cinquantaine de kilomètres d'Abidjan.

Chaque peuple ayant ces spécificités, le mode de gestion de la lagune Ébrié diffère d'un peuple à un autre. Nous aborderons la gestion chez

l'Ébrié (ne fait pas partie de notre espace d'enquête), ethnies voisines aux Adjoukrou afin d'en faire quelques comparaisons.

- La gestion de la lagune chez l'Ébrié

La gestion de la lagune était étroitement liée aux valeurs religieuses et mythiques de ce milieu (Koffi, 2007). L'intensité des relations entretenues avec les divinités habitant les eaux servait de cadre à l'émission d'un certain nombre de règles et d'interdits qui permettaient au conseil du village de contrôler l'accès et le mode d'exploitation de la lagune. Ainsi, étaient définies des saisons de pêche scrupuleusement respectées par tous les riverains. Par exemple, une pêcherie ne pouvait être installée sans la médiation du doyen du lignage qui était en relation avec le génie propriétaire du lieu.

Aujourd'hui, seul le principe de la propriété commune des usagers a été conservé et est encore appliqué. Cette règle est automatiquement valable pour les autochtones Ébrié, mais elle est soumise à condition pour les populations étrangères. Lorsqu'un étranger veut pêcher dans les eaux Ébrié, il lui faut s'acquitter d'une redevance. Au commencement, cette redevance était généralement fixée en alcool, mais elle a été convertie en somme d'argent d'un montant variable selon les villages.

Actuellement, en raison de l'influence de l'urbanisation d'Abidjan, le mode de vie de l'Ébrié a considérablement changé. De fait, l'Ébrié ne s'occupe plus de la pêche comme une activité économique ; il a donc cédé la pêche aux étrangers, notamment les communautés venues du Bénin et du Nigeria installées à Abobodoumé et celle venue du Ghana basée à Vridi (Port-Bouet) et sur l'île d'Ossibissa (Yopougon). En conséquence, la gestion et l'exploitation sont laissées aux étrangers. L'autochtone Ébrié perçoit une rente mensuelle en location et des taxes qu'il prélève sur les débarcadères. À Abobodoumé par exemple, les étrangers louent l'espace qu'ils occupent à 15 000 FCFA/mois. Il en est de même pour les taxes perçues par la communauté villageoise d'Abobodoumé à chaque arrivée de pirogue, contenant du poisson de pêche sur le débarcadère non aménagé du village.

Toutefois, il faut observer que chaque village bordier à la lagune proche d'Abidjan dispose d'une portion bien distincte du village voisin. Chaque village dispose d'un espace aquatique bien délimité. Le partage des eaux lagunaires entre tous les villages riverains s'est fait sur la base de la désignation d'une limite commune.

Des noms sont parfois attribués à ces endroits limitrophes. Ces limites ne sont pas matérialisées par des bornes, mais elles sont reconnues de tous et transmises dans la mémoire collective (Cormier-Salem, 1983). Il existe donc une frontière sur l'eau entre chaque village ; on distingue la portion de Vridi, de Abobodoumé, Azito...

- La gestion de la lagune chez l'Adjoukrou

Contrairement à l'Ébrié, l'Adjoukrou a conservé la tradition de la pêche. On peut expliquer ce fait par l'absence de l'influence de la ville sur les villages proches de la lagune. Le constat "*tradition pêcheur*" de l'Adjoukrou a pour conséquence de limiter l'accès à la lagune aux étrangers. Le nombre d'étrangers dans les villages Adjoukrou proche de la lagune est très peu élevé. Ainsi, excepté le village de Layo, où l'on enregistre une communauté d'étrangers, les autres n'en possèdent pas quasiment. A Kpass, on a recensé un seul pêcheur béninois, dans celui de Mopoyeme, aucun étranger n'a été dénombré.

On peut retenir que la gestion de la lagune se fait exclusivement par chaque village Adjoukrou à façade lagunaire.

Les formes d'exploitation de la lagune Ébrié par les acteurs

Plusieurs formes d'exploitation ont été enregistrées dans le secteur des Adjoukrou. Ces activités qui se déroulent sur un même espace entraînent indubitablement des conflits.

- Les activités sur la lagune Ébrié chez les Adjoukrou

La gestion du patrimoine lagunaire en pays Adjoukrou est assurée par les autochtones, ce qui explique qu'il y a moins de problèmes liés à l'exploitation de l'eau. Nonobstant, deux cas susceptibles d'entraîner des conflits ont été identifiés durant l'enquête. Il s'agit de certaines pratiques observées dans les villages de Mopoyeme et Layo.

Conflits induits par de nouvelles techniques de capture du poisson à Mopoyeme

A Mopoyeme, une nouvelle technique de capture de poisson a été introduite parmi les méthodes de pêche en 2000. Il s'agit de l'acadja (photo 1). Celle-ci a pour principale caractéristique d'annexer une portion de la lagune durant 4 à 12 mois, empêchant non seulement la libre circulation sur l'eau, mais également, la pratique de la pêche traditionnelle.

Photo 1 : Une acadja enclos dans le village de Mopoyème



Photo : Aboya, 2013

Chaque acadjaculteur délimite son espace sur la lagune avec des branches qu'il pique dans le fond de la lagune. Cette disposition a pour effet de limiter la navigation sur l'eau et empêche le bon fonctionnement des activités des autres acteurs qui exploitent la lagune. L'acadja constitue donc une source de conflit.

Dans ce village, une vingtaine de jeunes gens ont fait de l'acadja leur moyen privilégié de pêche, et, chacun dispose de 3 acadjas en moyenne. Un calcul simple donne $3 \times 20 = 60$ acadjas ou 60 espaces de superficie variable immobilisés sur l'eau. En conséquence, il a été signalé des conflits avec les autres jeunes gens qui n'ont pas adopté cette méthode de pêche. Ces derniers constatent désormais que leur mobilité est très réduite sur l'espace lagunaire. Très souvent, les *acadjaculteurs* accusent les pêcheurs de vol de poisson dans leur acadja ou de perturber le bon déroulement de leur activité. Quand il y a conflit entre pêcheurs, seule la chefferie villageoise est chargée de trancher.

Par ailleurs, l'acadja n'est pas bien perçu ou mal accepté par les autorités administratives, car elles soupçonnent cette technique de pêche de polluer le fond lagunaire, en raison des nombreuses branches (photo 2) employées dans sa confection.

Photo 2 : Branchages utilisés pour la réalisation de l'acadja



Photo : Aboya, 2013

La trop grande quantité de branches employées dans la réalisation de l'acadja-enclos serait une source de pollution de la lagune Ebrié. C'est la raison pour laquelle les autorités administratives refusent de réaliser des projets au développement de l'acadja.

Autres formes de conflits à Layo

Le village de Layo abrite la station expérimentale du centre de recherche océanologique (CRO), une structure de l'Etat de Côte d'Ivoire. Elle a pour mission de produire des alevins afin de les mettre à la disposition des pisciculteurs. Pour arriver à cette fin, elle occupe une partie de la lagune Ébrié, dans ce village. Cette situation, ne fait pas l'unanimité. Ainsi, nous avons identifié deux principaux problèmes :

Au niveau juridique, deux villages voisins se disputent l'espace occupés par la station (photo 3). Le motif primaire est l'argent de la location à verser au "véritable" propriétaire terrien.

Photo 3 : Espace occupé par le CRO dans le village de Layo



Photo : Aboya, 2013

Le CRO occupe depuis une vingtaine d'année un espace dans le village de Layo pour développer ses activités.

Sur cette photo, en arrière plan on voit les bâtiments de la station.

Au premier plan cette cocoteraie représente la marque de présence des populations locales.

Malgré l'implantation du CRO, cette plantation reste la propriété des enfants du défunt planteur des cocotiers. Chaque année à la récolte, les enfants viennent faire la cueillette pour vendre. En clair, la station du CRO, n'a pas encore la totalité de la propriété de cet espace.

Cela constitue un motif de conflit.

Au niveau du fonctionnement de l'activité, un cas d'empoisonnement des poissons a été signalé. En effet, les agents qui travaillent sur la station ont fait le constat, un matin, de la mort en masse des poissons des enclos, probablement morts par asphyxie.

Photo 4 : Des enclos piscicoles du CRO à Layo



Photo : Aboya, 2013

Ces enclos qui servent d'expérimentation de la station du CRO dans le village Layo, ont connu un empoisonnement des poissons de la part de certains inconnus. Cela constitue une source de conflit.

Conclusion et discussion

Les conflits vécus par les usagers sur les plans d'eau de Côte d'Ivoire, vus sur la partie Ouest de la lagune Ébrié peuvent être interprétés diversement. Au cours des enquêtes effectuées l'ensemble des acteurs ont affirmé qu'il n'existe pas de différends quant à l'exploitation de cette lagune. Nonobstant, la cohabitation entre ces acteurs et les nouvelles méthodes de pêche qui immobilisent des superficies sur l'eau sont susceptibles d'engendrer de graves conflits dans l'avenir, si des règlementations ne sont pas édictées de façon formelle.

Contrairement à notre espace d'étude il existe bien des palabres sur l'exploitation des plans d'eau de Côte d'Ivoire. Pour répondre à la question pourquoi n'existe-t-il pas de grave conflit sur la partie Ouest de la lagune Ébrié, nous ferons quelques comparaisons.

Une récente étude menée par Anoh en 2007, a montré que de graves conflits ont éclaté par le passé sur certains plans d'eau de Côte d'Ivoire.

Conflit en lagune Aby : juillet-août 1990 et sur le lac Ayamé

Ce conflit est l'une des crises les plus graves de l'histoire des pêches ivoiriennes depuis l'indépendance en 1960. Il a opposé les pêcheurs autochtones Éhotilés riverains de la lagune Aby aux pêcheurs allogènes et à l'administration à travers le projet intégré de développement des pêches artisanales en lagune Aby.

La situation était similaire sur le lac d'Ayamé (71,6% de Maliens contre 25,4% d'Ivoiriens et 3% de Burkinabé) jusqu'en 1998 date à laquelle les pêcheurs allogènes sont expulsés pour cause de conflit.

Sur le lac d'Ayamé dans la région d'Aboisso, un conflit similaire a occasionné le départ massif des pêcheurs Bozos (environ 300 pêcheurs) en 1995. (Anoh, 2007).

Conflit entre Baoulé et Maliens sur le lac de Kossou à Bouaflé le dimanche 29 juillet 2001

Le lutte entre autochtones baoulé et allogènes maliens pour le contrôle des eaux est la principale cause du conflit. En effet, les jeunes baoulés devenus pêcheurs après le retour massif à la terre dans le cadre de la politique de lutte contre l'exode rural à partir de 1983 sont difficilement acceptés par les anciens pêcheurs Bozos maliens. Ces derniers ressentent l'arrivée des jeunes baoulé comme une menace contre le libre exercice de leurs activités et ne manquent pas de poser des actes visant à les décourager et à leur faire abandonner la pêche. Cette attitude des pêcheurs allogènes a conduit les jeunes baoulé du village d'Ocabo à planifier le départ des pêcheurs bozos par l'attaque et la destruction de leur campement de pêche (Dominique port).

Conflit en mer à Sassandra : 24 et 25 décembre 1998

Le jeudi 24 décembre 1998, la pirogue immatriculée SDRA-043, comprenant cinq pêcheurs ghanéens, fréquentait une zone interdite par les habitants du village de Brodjé, située au large de l'embouchure du fleuve Sassandra. Ces pêcheurs qui venaient retirer leurs filets posés la veille (23 décembre 98), surprennent deux jeunes Néyo en train d'extraire leurs engins. Une rude bataille s'engage aussitôt entre les deux parties. Elle se termine par la noyade de l'un des jeunes Néyo qui, semble-t-il, avait reçu un coup de pagaie à la nuque. Le corps n'a toutefois jamais été retrouvé. Le second prend la fuite à la nage pour porter la nouvelle au village et en ville. Les pêcheurs ghanéens quant à eux se sont évanouis dans la nature.

Une fois la nouvelle reçue, des groupes de jeunes Néyo se constituent pour venger la "victime". Ils prennent en otage le marché de poissons fumés et saccagent tout ce qui appartient aux femmes ou épouses des pêcheurs ghanéens. Ils se rendent au débarcadère où ils emportent le poisson frais débarqué et détruisent les équipements des pêcheurs ghanéens. Ces derniers se révoltent et opposent une résistance et arrivent dans un premier temps à repousser les jeunes Néyo. Les Néyo prennent du recul mais reviennent dans la soirée, armés de fusils à calibre 12 et de bidons d'essence. Ils causent la mort de trois pêcheurs et détruisent la quasi-totalité des équipements des pêcheurs ghanéens.

Le lendemain 25 décembre, l'attaque se poursuit dans les villages ou quartiers des pêcheurs. Les domiciles sont pillés, saccagés et incendiés. On déplore d'autres victimes. Il a fallu attendre la soirée pour voir le peloton mobile de la Gendarmerie de Soubré et de Daloa renforcés par ceux de San-Pedro, porter secours aux malheureux pêcheurs ghanéens de Sassandra.

A travers ces quelques exemples de conflits répertoriés sur les plans d'eau de Côte d'Ivoire, nous déduisons que la principale raison qui explique la stabilité au niveau de la lagune Ouest, en pays Adjoukrou, est la quasi absence d'étrangers sur cette partie de la lagune. A Dabou, il se dit que les autochtones ne cèdent pas de terres aux étrangers dans les zones environnantes de la lagune. Est-ce une attitude de rejet des étrangers ou juste une mesure de précaution afin de prévenir les conflits ?

Bibliographie:

ABOYA (N), 2005 : La cartographie des espaces de pêche à Abobo-doumé, mémoire de maîtrise, université de Cocody-Abidjan, département de géographie, 100p
ANOH (K.P.) et ABOYA (N), 2011 Aquaculture lagunaire et structuration de l'espace littoral en cote d'ivoire : le cas des fermes aquacoles de la lagune adjin (bingerville), in Annales de l'université de Lomé, Togo. Pp. 33-43.

ANOH (K.P.), 2007 : Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire, Thèse, Université de Nantes, 334p.

CORMIER-SALEM, 1983. La pêche en Côte d'Ivoire. Mise au point des connaissances et perspectives. Mémoire de DEA, Université de Paris X Nanterre, 168 p.

KOFFI (M), 2007. Mutations sociales et gestion de l'espace rural en pays Ébrie (sud-est de la Côte d'Ivoire). Thèse de doctorat, Université de Paris 1, PANTHEON-SORBONNE, 417 p.

VARLET (F.), 1978 : Le régime de la lagune Ébrié (Côte d'Ivoire) : traits physiques essentiels, cahier de ORSTOM, Paris, p231.